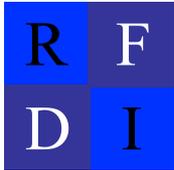


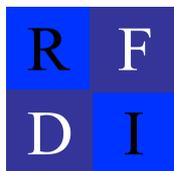
Réponses aux Questions d'éclaircissement posées par les équipes
Conformément à l'article 2§ 3 du Règlement
Édition 2021

Seules les questions dont il est apparu que la réponse était utile à la résolution du cas et qu'elle n'impliquait pas de trancher un point de fond ont été traitées.

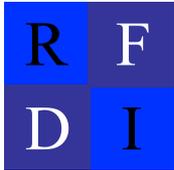
N°	Question	Réponse
Questions relatives au Règlement ou à la formulation de certains termes		
1	S'agissant de l'État auto-proclamé du Vorman, les expressions « zone occupée » et « territoire » mentionnées dans les faits sont-elles synonymes ?	Les deux expressions sont synonymes.
Questions relatives aux instruments conventionnels ratifiés par les Parties		
2	Quelles sont les Conventions onusiennes ratifiées par le Parlanul et le Valérien ?	Toutes les parties ont ratifié les conventions suivantes : Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Paris, 9 décembre 1948); Pacte international relatif aux droits civils et politiques (New York, 16 décembre 1966); Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (New York, 16 décembre 1966); Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 18 décembre 1979); Convention contre la torture et autres
3	Quelles sont les grandes conventions multilatérales relatives aux droits de l'homme (par. 1 de l'exposé des faits), qui sont ratifiées par toutes les parties ?	



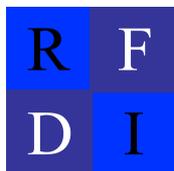
		peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 10 décembre 1984); Convention relative aux droits de l'enfant (New York, 20 novembre 1989), Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006).
4	Le Parlanul est-il partie au deuxième protocole facultatif du PIDCP?	Non.
5	Les États du Camintou ont-ils émis des réserves aux conventions en matière de droits de l'Homme auxquelles ils sont parties et, le cas échéant, à toute autre convention?	Le Parlanul a émis la réserve suivante à l'occasion de la signature de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le 29 janvier 2007 : «Le Parlanul interprète l'article 9 para. 1 lit. b conformément à la Loi portant réforme des plans d'urbanisme des territoires du 7 avril 1987».
6	Le Valérien est-il partie à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme?	Non, le Valérien n'est pas partie à cette Convention.
7	Les États du Camintou sont-ils parties à la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969?	Oui, les quatre États sont parties à la Convention de Vienne sur le droit des traités.
8	Les États du Camintou sont-ils parties à la Convention de Vienne de 1986?	Le Parlanul a ratifié cette Convention le 14 avril 1986. Le Ploufistan l'a ratifiée le 11 octobre 1988. Le Valérien et le Tardistan ne sont pas parties.
9	Les États du Camintou sont-ils parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982?	Les quatre États sont parties à la Convention de Montego Bay.



10	Les États du Valérien et du Parlanul sont-ils parties à des traités dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ?	Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (New York, 15 décembre 1997); Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (New York, 9 décembre 1999); Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005).
11	Le Parlanul et le Valérien sont-ils liés par un Traité de conciliation ou de médiation ?	Aucune information n'est connue sur ce point.
Questions relatives aux saisines de la Cour		
12	Le Valérien, le Parlanul et le Tardistan ont-ils émis des déclarations de reconnaissance de la compétence de la Cour internationale de Justice en vertu de l'article 36 § 2 de son Statut ?	Aucun des États du Camintou n'a formulé de telle déclaration.
13	La note verbale relative à l'ouverture de consultations mentionne-t-elle la désignation d'un tiers médiateur ? (§18 du cas)	Non, la note verbale ne mentionnait pas la désignation d'un tiers médiateur.
14	Quelles sont les motivations évoquées par le Tardistan lors de sa demande d'intervention dans l'instance introduite par le Valérien ?	Aucune information n'est connue sur ce point.
Questions relatives à l'OCAPIC		
15	Quelle est la rédaction intégrale de l'article 3 de la Constitution de l'OCAPIC ?	L'article 3 de la Constitution de l'OCAPIC comporte un second alinéa en vertu duquel : «À cette fin, les parties peuvent convenir de la création d'un Comité mixte

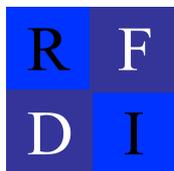


		de coopération multipartite (CMCP), dont les compétences seront déterminées par un accord ultérieur».
16	Quel est le contenu de l'article 39 de la Constitution de l'OCAPIC prévoyant le droit de retrait de l'organisation ?	L'article 39, intitulé «dispositions diverses», comprend notamment deux paragraphes ainsi rédigés : «5. Aucune disposition de la présente Constitution ne peut être interprétée comme garantissant, ni comme faisant obstacle à l'exercice d'un éventuel droit de retrait de l'Organisation, conformément aux règles de droit international en vigueur. 6. Sauf déclaration contraire de la Partie exprimant son intention de quitter l'Organisation, le retrait devrait en principe impliquer celui de l'ensemble des accords conclus sous l'égide de l'Organisation.»
17	Les travaux préparatoires portant sur la Constitution de l'OCAPIC mentionnent-ils une procédure de retrait d'un État de cette organisation ?	Les travaux préparatoires de la Constitution mentionnent l'existence de débats houleux quant à la possibilité de formaliser une procédure de retrait. Face à l'absence de consensus, le projet a été abandonné. Les parties se sont accordées sur le «principe d'un renvoi au droit international général au sein de l'article 39 de la Constitution» (travaux préparatoires, p. 201).
18	Que faut-il entendre par «règlements» dans l'article 40-1 de la Constitution de l'OCAPIC? Doit-on entendre par le mot «règlements», les dispositions prises par l'administration de l'OCAPIC réglant notamment son fonctionnement interne ou alors dans un sens plus large tout instrument adopté sous l'égide de l'OCAPIC en ce compris les traités ?	Les «règlements» de l'article 40-1 désignent les actes de l'organisation relevant de la catégorie juridique des «règlements» au sens de la Constitution. Ils ne visent pas les traités conclus sous l'égide de l'OCAPIC.
19		La Cour de Justice de l'OCAPIC n'a pas encore été créée.

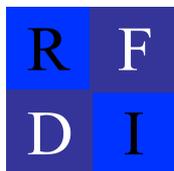


	La Cour de justice de l'OCAPIC, mentionnée aux articles 40 et 40-1 de la Constitution de l'OCAPIC, a-t-elle été créée?	
20	Quelles sont les modalités de vote des résolutions énoncées par la Constitution de l'OCAPIC? La situation sanitaire a-t-elle eu un impact sur la procédure?	Les modalités d'adoption des résolutions de l'OCAPIC sont les mêmes qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'OCAPIC a été assez peu réactive et peu transparente au début de la pandémie. Au moment du vote en ligne, aucune information sur ses modalités n'avait été communiquée par l'OCAPIC.
21	Les résolutions de l'Assemblée de l'OCAPIC ont-elles valeur contraignante?	Les résolutions de l'Assemblée de l'OCAPIC ont la même valeur que les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.
22	Quel type de décisions peut adopter l'OCAPIC?	L'OCAPIC adopte principalement des règlements, des directives et des résolutions.
23	Qui est le dépositaire de la Constitution de l'OCAPIC?	Le dépositaire de la Constitution de l'OCAPIC est le Secrétaire général des Nations Unies.
Questions relatives au TCJP		
24	Au regard de l'article 10§ 4 du TCJP, y a-t-il eu des déclarations faites par une des parties au différend? Et si oui, lesquelles?	À la connaissance du Secrétaire général de l'OCAPIC, aucune déclaration n'a été formulée.
25	Le Valérien a-t-il transmis une liste des infractions n'entrant pas dans le champ du TCJP comme prévu par l'article 10§ 5 du TCJP?	

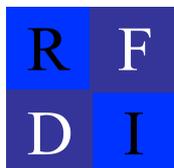
26	Le Valérien et le Parlanul ont-ils fait la déclaration prévue par l'article 13 du TCJP, et dans la positive quelles sont les définitions du terme «ressortissants» prévues par ces déclarations?	Le Valérien et le Parlanul n'ont pas fait la déclaration prévue par l'article 13 du TCJP.
27	Les articles 23 et suivants du TCJP donnent-ils des précisions quant à la possibilité par une des parties au traité de suspendre celui-ci?	Les articles 23 et suivants du TCJP n'apportent aucune précision quant à la possibilité par une des parties au traité de suspendre celui-ci.
Questions relatives à l'ALEIC		
28	Qu'est-ce que la clause de retrait de l'Accord de Libre-Échange et d'Investissements intra Camintou (ALEIC) prévoit?	L'ALEIC ne prévoit aucune disposition spécifique au retrait.
29	L'ALEIC contient-il une obligation d'information relative à la découverte des ressources énergétiques?	L'ALEIC ne prévoit pas une telle obligation.
Questions relatives au droit interne et à la communication des États		
30	Au regard de la répartition des compétences entre l'État fédéral et les États fédérés du Parlanul, quelle autorité a compétence pour décider de l'application de la peine de mort dans l'ordre juridique parlanulien?	L'application de la peine de mort relève exclusivement de la compétence des États fédérés du Parlanul.
31	Dans le système pénal parlanulien, les infractions de terrorisme relèvent-elles de la compétence de l'État fédéral ou des États fédérés?	"Les infractions de terrorisme relèvent concurremment de la compétence de l'État fédéral et des États fédérés du Parlanul.



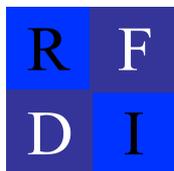
		Le Parquet fédéral poursuit Jean-Michel Captagon devant les juridictions de l'État fédéré de Robestoile".
32	Dans le système pénal parlanulien, la peine de mort ne peut-elle être prononcée que si elle est requise par le procureur ?	Oui.
33	Qui sont les personnes responsables des comptes Twitter officiels du Parlanul et de l'OCAPIC ?	Il s'agit respectivement de Mme Iris Tovapo, chargée de la communication auprès de la Présidence du Parlanul, et de M. Armen Lewagel, directeur du Département Communication de l'OCAPIC.
34	Le compte Instagram de la Chancelière du Valérien, sur lequel est postée la photographie avec le restaurateur Karl Hosse, est-il un compte personnel ou un compte officiel de la chancellerie ?	Mme Zacala publie sur son compte Instagram personnel.
Questions relatives aux faits		
35	De quels pays émanent ces poursuites engagées contre « plusieurs terroristes » (§10) ?	Les quatre États du Camintou ont engagé des poursuites contre certains terroristes.
36	Quelle est la puissance étrangère avec laquelle Karl Hosse a prétendument collaboré ?	Le Valérien.
37	Pour quelles infractions Karl Hosse a-t-il été arrêté par l'Office parlanulien de renseignements et d'analyse hybride (OPRAH) le 6 décembre 2018 ?	En vertu de l'art. 411-4 du Code pénal parlanulien : « Le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, en vue de susciter des hostilités ou des actes d'agression contre le Parlanul, est puni de trente ans de détention criminelle et de 450 000 camins d'amende ».



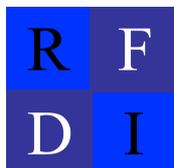
38	Lors du transfert de Karl Hosse (§7), l'OPRAH a-t-il agi sous les ordres et en conformité avec la volonté du Gouvernement central Parlanulien?	L'Office parlanulien de renseignements et d'analyse hybride (OPRAH) est une agence de l'État, rattachée au ministère de la Défense et de la Sûreté nationale du Parlanul.
39	Quelle est la situation actuelle de Karl Hosse? Une procédure est-elle en cours à son égard?	Les médias ont récemment révélé que Karl Hosse n'avait pas donné suite à la récente sollicitation des organisateurs du programme télévisuel « Top Chef ».
40	Les attentats de Captagon, commis entre 2015 et 2017, ont-ils eu lieu sur le territoire du Vorman? Où ont eu lieu les attentats auxquels Jean-Michel Captagon aurait directement ou indirectement participé?	Les attentats auxquels Jean-Michel Captagon aurait directement ou indirectement participé ont eu lieu sur le territoire des quatre États du Camintou, y compris sur le territoire du Vorman.
41	Par quels procédés l'attentat présumé commis par Jean-Michel Captagon le 14 janvier 2017 a-t-il été perpétré?	Les attentats du centre commercial de Robestoile du 14 janvier 2017 ont été commis avec des engins explosifs improvisés.
42	Quelles sont les mesures prises par le Parlanul à l'encontre des autres terroristes arrêtés et en attente de comparution?	Aucune information n'est connue sur ce point.
43	Quels États ont engagé des poursuites à l'encontre du Jean-Michel Captagon et pour quelle(s) infraction(s)?	À ce stade, aucun autre État n'a engagé de poursuites à l'encontre de Jean-Michel Captagon.
44	Des informations sur les conditions de détention et l'état mental des individus détenus au Parlanul et au Valérien sont-elles disponibles?	Les deux pays seront l'objet d'une mission d'enquête de l'Observatoire international des prisons en juin 2021.



45	Quel est l'état de santé de J.M. Captagon?	Selon un média alternatif, Jean-Michel Captagon, qui a souffert de la rougeole à l'âge de 5 ans, aurait une carence en vitamine D. Cette information n'a pas été reprise par la presse nationale.
46	Quelles infractions ont été commises par les deux dernières personnes exécutées?	Infractions liées au terrorisme entraînant la mort.
47	Le moratoire sur la peine de mort du Parlanul a-t-il eu pour effet de suspendre l'exécution des peines de mort prononcées?	Depuis son annonce, le moratoire est respecté.
48	Quelles étaient les personnes présentes physiquement dans la salle d'audience lors du procès du 26 novembre 2019?	Étaient présents le juge, un greffier ainsi qu'un agent contractuel du service informatique.
49	Quelle(s) méthode(s) est employée pour l'exécution des personnes condamnées à mort?	Les méthodes, selon les États fédérés concernés, sont l'injection létale ou le peloton d'exécution. Les juridictions de l'État fédéré de Robestoile maintiennent dans les textes l'électrocution à la chaise, mais cette méthode n'a pas été pratiquée depuis 1998.
50	Le système judiciaire du Valérien fait-il face à certaines défaillances déjà identifiées?	Le système judiciaire du Valérien fait l'objet de critiques de la part de certaines associations de protection des droits civiques.
51	Quelle autorité du Parlanul transmet la note verbale intitulée « assurances diplomatiques » à l'ambassade du Valérien à Robestoile, le 14 février 2020?	Le ministère des Affaires étrangères du Parlanul.



52	Les assurances diplomatiques consistent-elles seulement en la note verbale adressée au gouvernement du Valérien? Dans la négative, existe-t-il d'autres éléments constitutifs de ces assurances diplomatiques?	Les assurances diplomatiques consistent seulement en la note verbale adressée au gouvernement du Valérien.
53	Sur quelle(s) infraction(s) porte(nt) la demande d'extradition formulée par le Parlamul en ce qui concerne Jean-Michel Captagon?	Association de malfaiteurs terroristes criminels; destruction par explosif en lien avec une entreprise terroriste; assassinat en lien avec une entreprise terroriste; tentative d'assassinat en lien avec une entreprise terroriste.
54	De quelle manière la question de l'extradition de Jean Michel Captagon a-t-elle été traitée lors de la réunion du 13 mars 2020?	Le compte-rendu de cette réunion n'a pas été circularisé par les services.
55	Au-delà de son annonce sur Twitter, le Parlamul a-t-il eu recours aux voies diplomatiques ordinaires pour notifier son retrait de l'OCAPIC? L'annonce du retrait du Parlamul de l'OCAPIC a-t-elle été suivie d'actes spécifiques à destination d'organes internes ou internationaux?	Le Parlamul a transmis une note verbale au Secrétaire général de l'OCAPIC et aux autres États parties le 19 avril 2020.
56	Y a-t-il eu une manifestation répétée d'opposition au «Parexit» par la Chancelière de Valérien après le début de la procédure de retrait du pays?	Le Valérien s'est opposé de manière constante au retrait.
57	Quels sont les membres de l'Assemblée générale de l'OCAPIC qui ont voté en faveur de la résolution de 19 mai 2020 et quels sont les membres qui ont voté contre?	Seul le Valérien a voté contre la résolution du 19 mai 2020.



58	Le vote entérinant la sortie du Parlanul de l'OCAPIC a-t-il été précédé d'un vote préalable fixant la procédure ou est-il issu d'une discussion entre le Parlanul, le Ploufistan et le Valérien? Le cas échéant, quelle a été la position du Tardistan?	Au regard des circonstances, la procédure a été adoptée sans vote. La Tardistan a exprimé publiquement ses « réserves » sur la procédure.
59	Comment la suspension a-t-elle eu lieu? Existe-t-il une déclaration officielle ou un accord qui en atteste?	Aucun acte, hormis celui mentionné au §13 de l'exposé des faits, n'a été évoqué.
60	À quelle date précise le Parlanul a-t-il pris connaissance des gisements de gaz dans son plateau continental?	La date précise de la découverte des gisements n'est pas connue. Des sources officielles et anonymes indiquent que les premiers indices d'une telle découverte, alors non confirmée par les scientifiques, seraient bien antérieurs au 14 mars. Le Parlanul a officiellement confirmé la découverte le 16 juin 2020, immédiatement après la divulgation de l'information par les médias (§17).